

BONDY

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE BONDY

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 AVRIL 2026

RAPPORT N° 29.04.26-02

AFFECTATION PAR ANTICIPATION DES RESULTATS DE L'EXERICE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) AU BUDGET PRIMITIF 2026

En principe, les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil d'administration après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique.

Toutefois s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte financier unique, le conseil d'administration peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte financier unique, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Le compte financier unique de l'exercice 2025 fait apparaître un résultat de clôture positif en section de fonctionnement s'élevant à **543 270,30 €** et un excédent de la section d'investissement de **60 180,54 €**.

Il est demandé au conseil :

D'APPROUVER la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 ;

DE DECIDER l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2025 de la façon suivante :

- Fonctionnement : **543 270,30 €** en recette au 002 « Résultat de fonctionnement reporté » ;
- Investissement : **60 180,54 €** en recette au 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » ;

D'AUTORISER le Président à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

POUR AVIS CONFORME
LE PRESIDENT DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE